

**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le vingt et un Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF Mme Farida MOUSSET qui a donné pouvoir à M. Franck BUFFARD et M. Alain LEMEUNIER qui a donné pouvoir à Mme Evelyne JUILLARD

Mme Annick CORTINOVIS arrivée en cours de séance n'a pas pris part au vote de la première délibération.

Date de la convocation : 16/06/2010

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

**PROJET EXTENSION LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL**

**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet d'extension du bâtiment industriel loué à TNT Express France, il y a lieu de lancer une procédure de consultation d'entreprises en architecture.

**PAR 17 VOIX POUR**

**DONNE** un avis **FAVORABLE** au lancement de la consultation d'entreprises en architecture.

**AMENAGEMENT RUE DE LA GROUA / CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE**

**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire expose au Conseil municipal, que suite au projet d'un permis de construire de 48 logements situés rue de la Groua, il convient de faire réaliser des études concernant l'aménagement de voirie et des réseaux nécessaires pour la réalisation de ces constructions.

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** le contrat de maîtrise d'oeuvre concernant l'étude de cet aménagement présenté par l'EURL INFRACTECH 400 chemin des Condamines 01250 REVONNAS pour un montant de 3 950,00 €HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir

**AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA SORTIE D'AUTOROUTE AU GIRATOIRE DE L'ENTREE DE LA ZA EN BEAUVOIR / CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE**

**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre d'un futur aménagement qui serait réalisé par le Conseil Général, une étude est nécessaire afin d'évaluer les besoins.

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** l'offre d'assistance maîtrise d'oeuvre présentée par l'EURL INFRACTECH 400 chemin des Condamines 01250 REVONNAS pour un montant de 2 500,00 €HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir

**TRAVAUX SECURITE INCENDIE ECOLE-CANTINE / CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE**

**EXPOSE M. Michel LUCCHINI**

M. le Maire-Adjoint propose au Conseil municipal, que dans le cadre de la réalisation de travaux de sécurité incendie concernant les bâtiments école et cantine et après consultation, de confier la maîtrise d'oeuvre à COSINUS ZA En Pragnat Nord 01500 AMBERIEU EN BUGEY pour un montant de 6 000,00 €HT

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** le contrat de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation des travaux cités ci-dessus pour un montant global et forfaitaire de 6 000,00 €HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir

**MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)****EXPOSE M. Joël BRUNET**

Principales modifications :

changement de nom = syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

possibilité de nommer un délégué supplémentaire

intégration nouvelle compétence « Réseau de chaleur »

refonte compétence éclairage public

**PAR 18 VOIX POUR****EMET** un avis favorable à la modification des statuts proposée par le SIEA**CONVENTION ALIMENTATION TARIF JAUNE CUMA CHATEAU ST MAURICE****EXPOSE M. Joël BRUNET**

Dans le cadre de la pose d'un coffret sur socle et l'implantation du transformateur « Brotteaux » en bordure de parcelles dont la commune est propriétaire, une convention doit être signée afin de définir les modalités.

**PAR 18 VOIX POUR****AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour l'alimentation tarif jaune CUMA CHATEAU ST MAURICE**CONVENTION POUR LA RESTAURATION DES RIVIERES NON DOMANIALES****SBVA / COMMUNE****EXPOSE M. Joël BRUNET**

Dans le cadre du contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain, le SBVA (Syndicat Basse Vallée de l'Ain) envisage de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau (entretien de la végétation, enlèvement des détritiques...) en concertation avec les propriétaires intéressés.

Afin d'effectuer les travaux d'entretien sur les parcelles cadastrées section C n°450-615, section ZP n°13 et section B n°978, le SBVA propose une convention définissant les modalités.

**PAR 18 VOIX POUR****AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour la restauration des rivières non domaniales soumise par le SBVA.**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OXYGENE MEDICAL PAR LE SDIS DE L'AIN AU CPINI DE CHATEAU- GAILLARD****EXPOSE M. Joël BRUNET**

Pour mener à bien les missions de premiers secours à personnes confiées au CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré) par le règlement opérationnel arrêté par Monsieur le Préfet de l'Ain le 28 novembre 2008, le CASDIS a décidé de mettre à disposition, en prêt à titre gracieux, l'oxygène médical nécessaire à la bonne réalisation de ces missions.

Afin de mettre à disposition l'oxygène médical, le SDIS de l'Ain propose une convention définissant les modalités pour une durée de cinq ans.

**PAR 18 VOIX POUR****AUTORISE** M. le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'oxygène médical par le SDIS de l'Ain au CPINI de CHÂTEAU-GAILLARD pour une durée de cinq ans.**DEMANDE DE SUBVENTION SDIS****EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Dans le cadre des subventions susceptibles d'être allouées aux communes, en vue de l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie (effets d'habillement, divers équipements et certains moyens d'alerte)

**PAR 18 VOIX POUR****SOLLICITE** l'octroi de subventions auprès du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN au titre du 1er semestre 2010**AUTORISE** M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires et signer tout document s'y rapportant.

**ETUDE PREALABLE A L'URBANISATION DES ZONES 2AU et 1AU aux lieudits « Le MENIE et en RIGNION »****AVENANT N°2****EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Lors de la constitution du dossier de marché d'études, la décomposition des prestations pour la mission prévoyait des options pour un montant total de 8 000,00 €HT.

Il convient donc maintenant de procéder à un avenant intégrant la réalisation de ces prestations optionnelles.

M. le Maire présente donc l'avenant n°2 correspondant présenté par le mandataire du groupement « Agence 2 BR », SCP BERNARD RAMEL et BOUILHOL

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** l'avenant n°2 présenté par le mandataire du groupement cité ci-dessus, indiquant la réalisation des options prévues sur la méthodologie initiale pour un montant de 8 000,00 €HT.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir.

**CONVENTION MISSION D'ARCHIVAGE CENTRE DE GESTION / COMMUNE****EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain dont le siège est situé 145 chemin de Bellevue à Peronnas 01960 propose une mission de classement des archives communales sur une durée de 17 jours ouvrés pour un coût forfaitaire de 197,52 € par jour d'intervention.

Afin de permettre l'exécution de cette mission, le Centre de gestion de l'Ain, présente une convention d'archivage définissant les modalités.

**PAR 18 VOIX POUR**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'archivage présentée par le Centre de Gestion de l'Ain pour une mission d'une durée de 17 jours et un coût de 197,52 €/jour.

**TRANSPORT SCOLAIRE****MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR****EXPOSE Mme Colette CHOLLET**

Présentation du règlement intérieur du transport scolaire modifié par la Commission scolaire en date du 22 avril 2010

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** le nouveau règlement intérieur concernant le transport scolaire présenté par la Commission scolaire.

**DIT** que ce règlement sera applicable à compter du 2 Septembre 2010 pour les élèves fréquentant le service.

**CONTRAT TRANSPORTS SCOLAIRES / ETS PHILIBERT****EXPOSE Mme Colette CHOLLET**

Présentation des propositions reçues concernant le transport scolaire des élèves fréquentant l'école de CHATEAU GAILLARD

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** la proposition des ETS PHILIBERT, à AMBERIEU EN BUGHEY, 11 rue Rosengart, pour assurer le service régulier de transports scolaires à compter du **2 Septembre 2010**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir fixant le coût du transport à **163,49 € TTC PAR JOUR DE FONCTIONNEMENT**

**CANTINE – GARDERIE****MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR****EXPOSE Mme Colette CHOLLET**

Présentation du règlement intérieur de la cantine et garderie scolaires modifié par la Commission scolaire en date du 22 avril 2010

**PAR 18 VOIX POUR**

**ACCEPTE** le nouveau règlement intérieur concernant la cantine et la garderie scolaires présenté

par la Commission scolaire.

**DIT** que ce règlement sera applicable à compter du 2 Septembre 2010 pour les élèves fréquentant la cantine et la garderie scolaires

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FORMATION / STAGIAIRE / ECOLE MATERNELLE**  
**EXPOSE Mme Colette CHOLLET**

M. le Maire a été saisi d'une demande dans le cadre de la formation par alternance, pour l'accueil d'une stagiaire à l'école de CHÂTEAU-GAILLARD par le Lycée de SAINT SORLIN EN BUGEY, Espace Formation Avenir (EsFA).

Afin de permettre au stagiaire le suivi volontaire de la formation d'un CAP Petite Enfance , le Lycée de ST SORLIN EN BUGEY, Espace Formation Avenir, propose une convention de stage définissant les modalités.

**PAR 18 VOIX POUR**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de stage par alternance d'une durée d'un an renouvelable à l'école maternelle de CHÂTEAU-GAILLARD, présentée par le lycée de SAINT SORLIN EN BUGEY, Espace Formation Avenir (EsFA).

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat et de formation fixant les modalités.

**ACCEPTE** la participation financière forfaitaire de 100 Euros par mois versée directement au centre de formation.

**CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL**

**EXPOSE Mme Colette CHOLLET**

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail ponctuel au service administratif, il y aurait lieu, de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures de travail par semaine.

**PAR 18 VOIX POUR**

**DECIDE** de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif 1ère classe du 26 juin 2010 au 31 juillet 2010 pour une durée de 16 heures par semaine .

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16 heures/semaine à compter du 26 juin 2010

**QUESTIONS DIVERSES**

- ORGANOM / PROJET OVADE = prévoir une nouvelle sensibilisation auprès de la population sur le tri
- PISTES CYCLABLES = courrier commun avec les communes de Ambérieu-en-Bugey, Douvres, St Maurice de Rémens, Vaux-en-Bugey, Bettant, Ambronay, Ambutrix, St Denis-en-Bugey et Château-Gaillard
- CONSEIL ECOLE = bilan
- OUVRAGE SUR CHÂTEAU-GAILLARD = présentation du projet
- RENOVATION DES FOURS = réunion organisation le 23/06/2010

FIN DE SEANCE 21h45

**FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 24 juin 2010**

**Le Maire,  
Joël BRUNET**